

Les Communes forestières, engagées pour la défense des forêts françaises

Tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou concernées par la valorisation des forêts sont réunis au sein de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), soulignant le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale.



© Elodie Daguin

Philippe CANOT,

président de la Fédération nationale des Communes forestières

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association de communes et de collectivités qui représente tous les élus impliqués dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois, qu'ils soient propriétaires ou non.

Organisée grâce à un vaste réseau de 53 associations départementales et interdépartementales et neuf unions régionales, elle défend les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus. Elle met aussi en œuvre des programmes innovants en lien avec les différents rôles des élus forestiers.

Introduction

Aujourd'hui, la forêt occupe une place centrale dans les débats, en particulier en raison des effets du réchauffement climatique qui affecte gravement les forêts, avec des phénomènes tels que le dépérissement des arbres, la prolifération des parasites et la multiplication des incendies de forêts. Cependant, la forêt est aussi un allié précieux dans la lutte contre le réchauffement climatique, car elle agit comme une pompe à carbone, contribuant à l'absorption du dioxyde de carbone de l'atmosphère. Il est donc crucial de gérer et de préserver les forêts tout en tenant compte de leur biodiversité et de leurs fonctions environnementales, économiques et sociales.

Les élus locaux jouent un rôle clé dans leurs gestions en tant qu'aménageurs du territoire. Leur champ d'action est large. Ils sont à la fois médiateurs, producteurs de bois, prescripteurs de la commande publique (bois énergie, bois construction), responsables de la sécurité et acteurs de la prévention des risques. Les Communes forestières les accompagnent dans toutes ces missions en leur apportant l'expertise nécessaire pour une gestion durable des forêts.

Notre principale préoccupation a toujours été celle de la valorisation de la ressource présente localement, disponible, gérée durablement. Un de nos principaux objectifs est de créer de la valeur ajoutée sur les territoires, en soutenant les emplois et en faisant appel aux entreprises locales de transformation du bois.

Depuis plusieurs années, la Fédération met en place des politiques forestières territoriales innovantes, qui visent une gestion multifonctionnelle de la forêt. Parmi ces initiatives figurent les Chartes Forestières de Territoire (CFT), lancées en 2001, qui rassemblent tous les acteurs concernés par la filière forêt-bois dans un territoire donné. Ces chartes permettent d'élaborer des programmes d'actions en concertation, après un diagnostic des besoins locaux et la définition d'une stratégie partagée. À ce jour, près de 200 CFT ont été signées, représentant cinq millions d'hectares de forêts, soit environ 32 % de la forêt française.

Améliorer le foncier forestier

Un enjeu majeur de la gestion forestière est l'amélioration du foncier forestier pour permettre une mobilisation accrue de la ressource forestière et promouvoir une bonne gestion sylvicole.

La Fédération déploie un Observatoire du foncier forestier, qui permet d'analyser les données cadastrales et fiscales des forêts et de repérer les parcelles abandonnées. Ce travail vise à promouvoir une gestion sylvicole durable et à encourager les propriétaires forestiers à mieux gérer leurs forêts.

Des propositions d'actions « Mobiliser les propriétaires forestiers » ont été remises au ministre de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire par un groupe de travail dont la Fédération a eu la co-présidence avec le CNPE.

> EN RÉSUMÉ : Les élus jouent un rôle clé dans la filière forêt-bois, en tant qu'aménageurs du territoire et grâce à leurs multiples fonctions. Conscients des défis actuels auxquels sont confrontées les forêts, ils œuvrent déjà, avec les autres acteurs de la filière, pour adapter les forêts au changement climatique. Au sein des Communes forestières, ils mobilisent les propriétaires forestiers pour améliorer le foncier forestier et encourager une gestion sylvicole durable en France. Ils favorisent le développement des volumes de bois vendus par les collectivités en contrat, soutiennent l'utilisation du bois en circuit court, tout en restant vigilants face aux risques naturels. Ils cherchent également à sensibiliser les jeunes à travers le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » et le grand public. Ces défis, qui visent à préserver l'intérêt général et à protéger les forêts pour les générations futures, nécessitent anticipation, planification et aménagement des territoires.



© Communes forestières - Fanny Marquier

Valoriser les bois des forêts communales par la contractualisation

Dans la continuité de ces actions, les Communes forestières renforcent également leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'État, de l'ONF et des partenaires de la filière. L'objectif est d'augmenter les volumes de bois vendus en contrat d'approvisionnement, passant de 22 % en 2022 à 35 % en 2025. **Ces contrats apportent des garanties pour les entreprises, tout en structurant la filière.** La Fédération, en partenariat avec l'ONF, a développé un kit de contractualisation pour aider les élus à comprendre les enjeux et la technicité de ces contrats, permettant une gestion éclairée de leurs forêts communales.

Favoriser l'utilisation du bois en circuit court

Dans cette dynamique de valorisation du bois, la Fédération met un accent particulier sur l'utilisation du bois en circuit court. Le programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural », lancé en 2007, visait à **développer des chaufferies à bois alimentées par des**

ressources locales. L'objectif de 1 000 chaufferies a été atteint et leur développement est désormais courant.

En 2012, la Fédération a également lancé le programme « 100 constructions publiques en bois local », visant à **concevoir et construire 100 bâtiments publics utilisant du bois local.** Ce programme se poursuit aujourd'hui, soutenu par le calculateur ART (Analyse des Retombées Territoriales), un outil qui permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 km : <https://art.fncofor.fr>

Des marques collectives de certification

Des marques collectives de certification sont nées de la volonté des élus de récolter du bois dans leurs forêts, de le transformer dans des entreprises de leur territoire et d'utiliser les produits de ces bois dans leurs projets de constructions publiques.

sont nées de la volonté des élus de récolter du bois dans leurs forêts, de le transformer dans des entreprises de leur territoire et d'utiliser les produits de ces bois dans leurs projets de constructions publiques. Les marques *Bois des Alpes*, *Bois des Territoires du Massif central*, *Bois des Pyrénées* et *Lignum Corsica* sont ainsi devenues des dispositifs de traçabilité mis en place à l'échelle de plusieurs massifs.

Lutter contre les incendies de forêt

Au-delà de la valorisation du bois, la gestion forestière doit également faire face à des enjeux de sécurité, notamment en matière de lutte contre les incendies. Face à l'intensification de ces derniers, en particulier après les événements dramatiques de 2022, la Fédération a intensifié ses actions de sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention du risque incendie. Depuis 2023, un partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a permis de signer une convention visant à renforcer les actions de prévention, notamment en ce qui concerne les **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**.



© Communes forestières - Fanny Marquier

Impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir – « Dans 1000 communes, la forêt fait école »

Afin de préparer les générations futures, citoyens de demain, à ces enjeux forestiers, la Fédération a lancé en 2019 le programme « **Dans 1000 communes, la forêt fait école** ». Il propose de confier aux enfants (écoles maternelles, élémentaires, collèges, membres d'un conseil municipal de jeunes, accueils de loisirs...) une parcelle de forêt de leur commune, pour les sensibiliser à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et au rôle des maires dans celle-ci.

Ce programme a déjà touché plus de 10 000 personnes et compte plus de 150 Forêts pédagogiques.

À travers des activités pédagogiques, des rencontres avec les professionnels, le programme fait des forêts un lieu d'apprentissage direct et pratique pour les jeunes.

Sensibiliser le grand public

La sensibilisation ne se limite pas aux plus jeunes. Les élus jouent également un rôle primordial dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière

et dans la résolution des conflits d'usage du secteur forêt bois. La Fédération a ainsi développé une méthodologie de médiation adaptée aux spécificités des territoires forestiers. Cette approche, enrichie par divers outils tels que des formations, des expositions ou des pièces de théâtre, permet aux élus et aux salariés des Communes forestières d'engager des dialogues constructifs et de gérer ces conflits d'usage en forêt.

Coopérer à l'international

Pour partager son expérience en matière de gestion forestière durable, des partenariats internationaux ont vu le jour. Par le biais de l'association COFOR International, créée en 2010, la Fédération a établi des coopérations avec des pays comme le Cameroun, le Bénin ou le Sénégal. Un lien étroit s'est aussi tissé avec le Québec depuis plusieurs décennies, particulièrement avec le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Ces échanges permettent de promouvoir la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale et de contribuer à la gouvernance locale des forêts.

L'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire unique des forêts publiques

L'ONF est l'opérateur unique chargé de la mise en œuvre du Régime forestier et de la politique forestière de l'État dans les forêts publiques. La Fédération collabore étroitement avec l'ONF dans le cadre d'une convention 2022-2025, visant à adapter la gestion des forêts publiques aux défis du changement climatique.

Anticiper, planifier et adapter

Enfin, face aux crises qui frappent de plus en plus violemment les forêts, la Fédération propose la création d'une **cellule nationale d'anticipation au défi climatique dédiée à la forêt et à la filière bois**.

Elle permettra de scénariser les impacts climatiques sur les essences, de préparer notre filière, de nous prémunir contre les risques et d'acculturer les populations aux enjeux climatiques et aux risques associés. Elle devra s'articuler depuis un niveau national, s'adapter en régions jusqu'à un niveau territorial transversal et opérationnel.

L'enjeu est de réussir ensemble le défi de l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique, en garantissant la durabilité des ressources forestières pour les générations futures ! ■

Face aux crises qui frappent de plus en plus violemment les forêts, la Fédération propose la création d'une cellule nationale d'anticipation au défi climatique dédiée à la forêt et à la filière bois.